

Notice d'utilisation



Diag'QAI – Notice d'utilisation

Sommaire

1.	Intro	ductionduction	4
2.	La p	age d'accueil	5
	2.1	Les cibles	5
	2.2	_es questionnaires	5
	2.3	Les ressources	5
3.	La co	onnexion	5
	3.1	Compte utilisateur professionnel	6
	3.2	Compte utilisateur particulier	7
4.	Espa	ce ERP	7
	4.1	Etablissement	8
	4.1.1	Création d'un établissement	8
	4.1.2	Modification d'un établissement	10
	4.1.3	Partage d'un établissement	10
	4.2	Evaluation annuelle des moyens d'aération	11
	4.2.1	Création	11
	4.2.2	Remplissage des différents onglets	11
	4.2.3	Duplication les réponses au questionnaire d'une pièce de vie à l'autre	12
	4.2.4	Calcul des résultats de l'évaluation annuelle des moyens d'aérations	12
	4.2.5	Suppression/réinitialisation d'un questionnaire	13
	4.2.6	Validation	13
	4.3	Autodiagnostic	13
	4.3.1	Création d'un autodiagnostic	13
	4.3.2	Remplissage des différents onglets	13
	4.3.3	Ajout de commentaires ou d'actions supplémentaires	14
	4.3.4	Accès aux recommandations partielles	15
	4.3.5	Utilisation des liens pour s'aider à répondre aux questions	15
	4.3.6	Validation	15
	4.4	Poursuivre une évaluation des moyens d'aération ou un autodiagnostic	15
	4.5	Visualisation des questionnaires et des recommandations	16
	4.5.1	Questionnaires complétés et exportation	16
	4.5.2	Recommandations associées à l'évaluation des moyens d'aération	17
	4.5.3	Recommandations associées à l'autodiagnostic et au bilan chiffré	18
	4.6	Plans d'actions	19
	4.6.1	Définition des actions du plan d'actions	19
	4.6.2	Précision du plan d'actions	20

Diag'QAI – Notice d'utilisation

4.6.3 Suivi du plan d'actions	20
4.7 Notification à l'approche de l'échéance de renouvellement	20
4.8 Version et archivage	21
4.9 Etablissements partagés	21
4.10 Mes documents	21
4.10.1 Les autodiagnostics ERP	21
4.10.2 Les évaluations des moyens d'aération ERP	22
4.10.3 Les plans d'actions	22
4.10.4 Dossiers Unvent'air	22
4.11 Tous les Documents	22
4.11.1 Les autodiagnostics ERP	22
4.11.2 Les évaluations des moyens d'aération ERP	23
4.11.3 Les plans d'actions	23
4.12 Le tableau de bord	23
. Espace Particulier	
5.1 Création d'un logement	23
5.2 Création d'un autodiagnostic	24
5.2.1 Remplissage des différents onglets	24
5.2.2 Visualisation des recommandations associées au diagnostic	25
5.3 Mes documents	25
6. Supervision des Départements, Régions, ou DROM	25

1. Introduction

Diag'QAI est un outil numérique proposé par Atmo Auvergne-Rhône-Alpes qui permet à chacun de réaliser un diagnostic de la qualité de l'air intérieur d'un établissement recevant du public (ERP) ou d'un logement.

Il permet de faciliter le respect de la réglementation¹ en air intérieur, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023, pour certains établissements recevant des populations vulnérables.

Il est destiné aux gestionnaires ou propriétaires d'ERP concernés par cette réglementation, mais s'adresse également aux particuliers soucieux de connaître les problématiques d'air intérieur de leur logement.

Pour les ERP, à partir de l'évaluation annuelle des moyens d'aération et d'un questionnaire d'autodiagnostic de qualité de l'air intérieur, il permet de réaliser et suivre un plan d'actions ciblé sur les problématiques en air intérieur de l'établissement.

Pour les particuliers, à partir d'un questionnaire sur la localisation, l'âge du bâtiment, les matériaux de construction, le type de chauffage et les usages des habitants, Diag'QAI permet de recenser les sources de pollution autour et à l'intérieur de chaque logement et propose des pistes d'actions pour améliorer la qualité de l'air intérieur.

Ce document vise à présenter les différentes fonctionnalités de l'outil et la marche à suivre pour chacune d'entre elles.

Les atouts de Diag'QAI:

- Cet outil, dans sa version de février 2024, répond aux 2 premiers volets de la réglementation entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023 : l'évaluation annuelle des moyens d'aération et l'autodiagnostic.
- **Cet outil est interactif.** Le questionnaire et les recommandations s'adaptent en fonction des réponses.
- **Cet outil est collaboratif :** Il offre la possibilité de partager un établissement :
 - o pour compléter les questionnaires à plusieurs
 - o pour offrir une vision globale à l'EPCI sur l'application de la réglementation.
- Cet outil permet le suivi des plans d'actions, via un système de notifications et l'état d'avancement de chaque action.

L'utilisation de cet outil nécessite une connexion internet.

Il est administré par Atmo Auvergne-Rhône-Alpes sur la région Auvergne-Rhône-Alpes et les régions Occitanie, Nouvelle Aquitaine, Bretagne, Pays de la Loire, Ile de France, Corse, Martinique, Nouvelle-Calédonie, ou par les <u>Associations de Surveillance de la Qualité de L'Air</u> sur les autres régions.

¹ https://diagqai.fr/ressources#reglementation-et-guides-dapplication

2. La page d'accueil

2.1 Les cibles

Diag'QAI est destiné aux gestionnaires ou propriétaires d'ERP concernés par la réglementation¹, mais s'adresse également aux particuliers soucieux de connaître les problématiques d'air intérieur de leur logement.

La page d'accueil est ainsi scindée en 2 espaces distincts propres à chaque public cible.

2.2 Les questionnaires

Sur chaque espace de la page d'accueil, il est proposé un diagnostic rapide suivant le type d'utilisateur (ERP ou particulier).

Le questionnaire pour les ERP est composé de 4 questions pour permettre à l'utilisateur de savoir s'il est concerné par la réglementation, par les mesures de CO₂, ou par les mesures réglementaires.

Le questionnaire pour les particuliers est composé de 9 questions permettant très rapidement à l'utilisateur, selon son logement et ses usages, d'évaluer l'intérêt de poursuivre un diagnostic plus complet.

Chaque type d'utilisateur sera ainsi sensibilisé, soit à ses obligations réglementaires, soit aux sources de pollutions potentielles de son logement.

A l'issu de chaque questionnaire, il est proposé à l'utilisateur de créer un compte dans Diag'QAI pour accéder à l'ensemble des fonctionnalités du service.

2.3 Les ressources

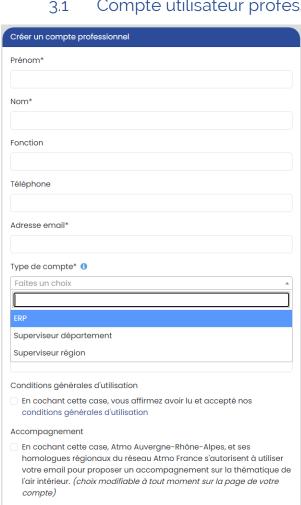
Sur la partie gauche de la page d'accueil, puis de l'ensemble de l'interface, des ressources d'informations complémentaires sont disponibles en libre accès sur la qualité de l'air intérieur.

Elles sont classées par thématiques.

3. La connexion

2 types de connexion sont possibles :

- Pour les professionnels : gestionnaires ou propriétaire d'établissement, ou pour les collectivités ayant la compétence sur les établissements
- Pour les particuliers



Compte utilisateur professionnel 3.1

En plus des coordonnées, de l'adresse mail, servant d'identifiant, et d'un mot de passe, il est demandé à l'utilisateur quel type de compte il veut créer.

✓ S'enregistrer

S'il s'agit d'un compte ERP, il aura accès immédiatement à l'outil, après avoir accepté les conditions générales d'utilisations.

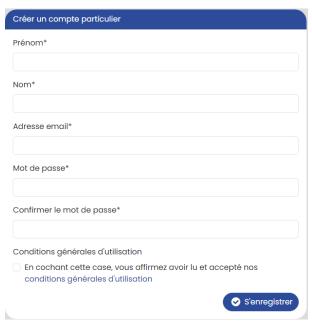
S'il s'agit d'un compte « Superviseur département » ou « Superviseur région », il devra attendre la validation de l'administrateur régional de la plateforme.

En effet, ce rôle permet aux superviseurs Département ou Région, d'accéder automatiquement, après validation par l'ERP, à tous les établissements de type respectivement « Collège » ou « Lycée » de leur territoire.

En plus de l'acceptation des Conditions Générales d'Utilisation, il est proposé à l'utilisateur d'être recontacté par les Associations de Surveillance de la Qualité de l'air de leur région pour un accompagnement sur la thématique de la qualité de l'air intérieur.

Pour les anciens utilisateurs (utilisateurs d'Un Vent'air), il est demandé d'accepter les nouvelles conditions d'utilisation et si les utilisateurs acceptent d'être recontactés par les Associations de Surveillance de la Qualité de l'air de leur région.

3.2 Compte utilisateur particulier



Pour créer un compte de type Particulier, qui permet ensuite de créer des logements, il est uniquement demandé les coordonnées de l'utilisateur ainsi qu'un identifiant et un mot de passe.

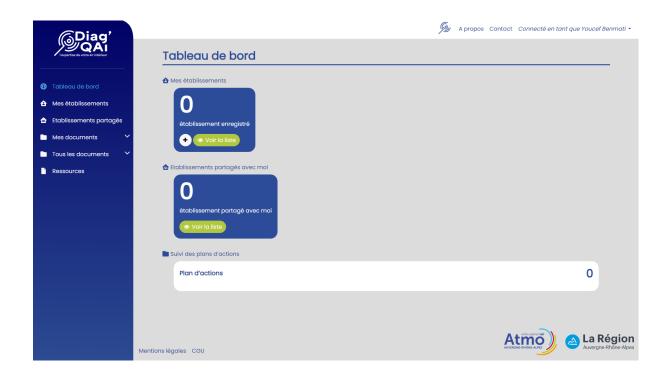
4. Espace ERP

La première page de l'espace ERP, à la première connexion se présente comme la figure ci-dessous.

Sur la gauche, la liste des menus :

- L'accès au tableau de bord : il est présenté par défaut sur le reste de la page. Il permet de visualiser rapidement les établissements créés, ceux-qui ont été partagés avec l'utilisateur connecté, les plans d'actions en cours.
- Mes établissements : il s'agit de la liste des établissements créés par l'utilisateur
- **Etablissements partagés** : il s'agit des établissements qui ont été partagés avec l'utilisateur
- Mes documents : Il permet d'accéder aux documents relatifs aux établissements créés par l'utilisateur :
 - o toutes les **évaluations annuelles des moyens d'aération** créées par l'utilisateur
 - o tous les autodiagnostics créés par l'utilisateur
 - o tous les **plans d'actions** créés par l'utilisateur
- Tous les documents : Il permet d'accéder aux documents relatifs aux établissements partagés avec l'utilisateur :
 - o toutes les **évaluations annuelles des moyens d'aération** partagées avec l'utilisateur
 - tous les autodiagnostics partagés avec l'utilisateur

- o tous les plans d'actions créés partagés avec l'utilisateur
- Toutes les ressources



4.1 Etablissement

4.1.1 Création d'un établissement

Elle est possible à partir du tableau de bord en cliquant sur ou du menu « Mes établissements » / Ajouter un établissement

Mes établissements

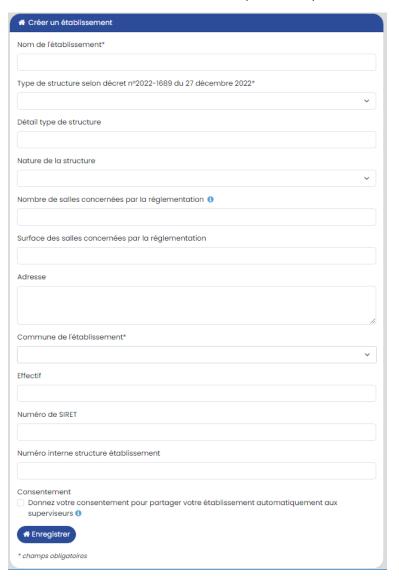


Pour chaque établissement, il faut :

- le nommer,
- choisir le type d'établissement parmi une liste des types d'établissements concernés par la réglementation
- Préciser si besoin
- Définir si la structure est privée, publique ou associative
- Préciser le nombre de pièces de vie, selon la réglementation (facultatif)
- La surface totale des pièces de vie concernées par la réglementation (facultatif). Ces données serviront à définir, dans une prochaine version, si des mesures réglementaires doivent être réalisées, en cas de travaux
- L'adresse de l'établissement
- Sa commune, qui servira à déterminer le risque de pollution au radon
- L'effectif de l'établissement (facultatif)
- Le numéro SIRFT de l'établissement (facultatif)

Diag'QAI - Notice d'utilisation

- Un numéro interne à la collectivité (si besoin) (facultatif).
- Il sera proposé à l'utilisateur, pour chaque établissement, de donner son consentement pour le **partage automatique** des pièces relatives à l'établissement, à la Région, pour un établissement de type « lycée » et au Département pour une établissement de type « Collège ». Dans tous les cas, le partage pourra être effectué ultérieurement pour chaque établissement.



Une fois, l'établissement créé, il est automatiquement créé les 3 pièces relatives à l'établissement :

Mes établissements



4.1.2 Modification d'un établissement

Au clic sur l'établissement, une fenêtre s'ouvre avec en haut à droite

Ce bouton permet de modifier les caractéristiques de l'établissement.

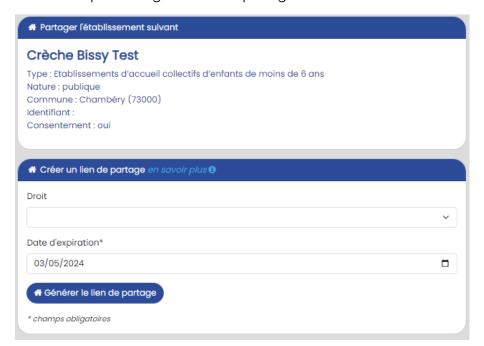
Attention, si un autodiagnostic est déjà réalisé, ces modifications ne seront pas répercutées (en particulier, le risque Radon ne sera pas mis à jour en fonction de la nouvelle commune choisie).

Il est donc conseillé de supprimer l'établissement et les pièces associées et d'en créer un autre.

4.1.3 Partage d'un établissement

Au clic sur l'établissement, une fenêtre s'ouvre avec en haut à droite.

Ce bouton permet également de partager un établissement.



Il est ainsi possible de partager l'établissement en lecture seule ou en écriture.

Il faut également définir la date de fin du partage, qu'il sera ensuite possible de modifier.

L'outil génère un lien qu'il est possible de copier et d'envoyer dans un mail à un autre utilisateur. Il suffira ensuite à l'autre utilisateur de créer un compte pour accéder à l'établissement partagé qui figurera dans le menu « Etablissements partagés ».



L'utilisateur « principal » pourra à tout moment, supprimer ce partage.

4.2 Evaluation annuelle des moyens d'aération

4.2.1 Création

Elle peut se faire à partir de la liste des établissements, en cliquant sur l'établissement concerné.

4.2.2 Remplissage des différents onglets

Elle est composée de 4 onglets :

A côté de chaque icône représentative de l'onglet, il est précisé le nombre de questions de l'onglet qu'il reste à compléter. Quand toutes les réponses sont apportées, l'icône passe en vert et le nombre disparait.



- **Identité** : qui reprend une partie des données relatives à l'établissement
- Ventilation et aération : qui demande à l'utilisateur de préciser le mode d'aération ou de ventilation des bâtiments qui composent l'établissement
- L'établissement : qui demande le nombre de pièces de vie de l'établissement et calcule automatiquement le nombre de pièces à investiguer
- **Conclusion**: cet onglet se rempli automatiquement. Voir paragraphe « Calcul des résultats de l'évaluation annuelle des moyens d'aérations

Au remplissage du nombre de pièces de l'établissement (onglet « L'établissement »), un nouveau sous-onglet apparait :

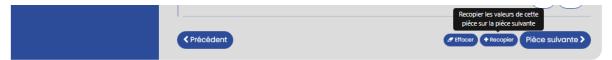
- Etat des N pièces : N étant le nombre de pièces à investiguer calculé précédemment. Cet onglet est composé de N sous-onglets, décrivant chaque pièce.

Evaluation des moyens d'aération - État des pièces



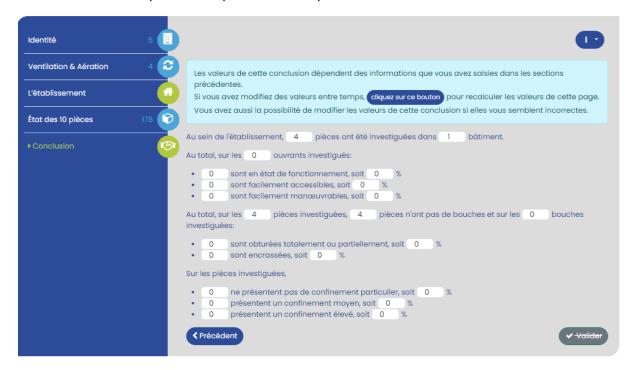
4.2.3 Duplication les réponses au questionnaire d'une pièce de vie à l'autre

Dans l'onglet « Etat des N pièces », il est possible de dupliquer les réponses d'une pièce à l'autre, en cliquant en bas de l'onglet sur « Recopier ». Il est également possible d'effacer toutes les réponses relatives à une pièce avec le bouton « Effacer ».



4.2.4 Calcul des résultats de l'évaluation annuelle des moyens d'aérations

L'onglet « Conclusion » est mis à jour automatiquement. Toutefois, il est possible de recalculer les statistiques en cliquant sur « cliquez sur ce bouton ».



4.2.5 Suppression/réinitialisation d'un questionnaire

Il est possible de supprimer ou réinitialiser l'ensemble d'un questionnaire d'évaluation en cliquant sur le bouton en haut à droite.



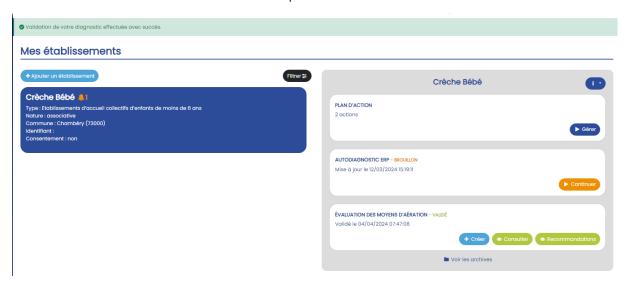
Vous pouvez interrompre le questionnaire à tout moment, les réponses sont enregistrées.

4.2.6 Validation

Quand le questionnaire est validé, il ne sera plus possible de le modifier.

Une fois l'évaluation annuelle des moyens d'aération validée, Diag'QAI revient à la page consacrée aux établissements.

L'utilisateur a ainsi accès aux différentes pièces relatives à son établissement.



Il peut consulter l'évaluation qu'il vient de réaliser et les recommandations associées.

4.3 Autodiagnostic

4.3.1 Création d'un autodiagnostic

Il peut se faire à partir de la liste des établissements, en cliquant sur l'établissement concerné.

4.3.2 Remplissage des différents onglets

Il est composé de 7 onglets

A côté de chaque icône représentative de l'onglet, il est précisé le nombre de questions de l'onglet qu'il reste à compléter. Quand toutes les réponses sont apportées, l'icône passe en vert et le nombre disparait.



Etablissement : Il s'agit de la fiche d'identité de l'établissement. Elle reprend les données renseignées à la création de l'établissement

Environnement : Il recense les sources **extérieures** potentielles de pollution. qui pourraient pénétrer à l'intérieur de l'établissement

Conception des bâtiments: il recense les sources potentielles de pollution liées à la conception des bâtiments existent dans l'établissement.

Chauffage et climatisation : L'objectif de cette section est d'identifier le mode de chauffage et de climatisation des bâtiments.

Aération & Ventilation des bâtiments : Il est demandé si l'évaluation annuelle des moyens d'aération a été réalisée et si les mesures à lecture directe de CO₂ ont été effectuées.

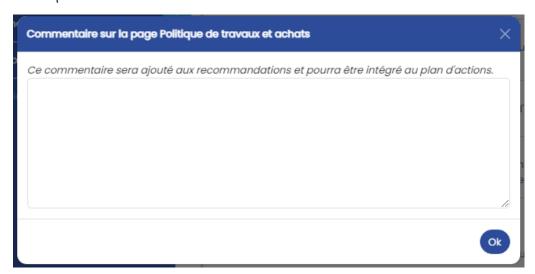
Gestion du site : Il recense les sources potentielles de pollution liées aux habitudes de vie, aux activités, au nettoyage ou à l'hygiène.

Politique de travaux & Achats : Il recense les sources potentielles de pollution liées à des travaux ou à de nouveaux achats.

En haut de chaque onglet, le bouton précise l'objectif de chaque onglet et renvoie vers des ressources documentaires.

4.3.3 Ajout de commentaires ou d'actions supplémentaires

Il est possible d'ajouter des remarques ou des propositions d'actions relatives à chaque onglet en cliquant sur **Commentaire**



4.3.4 Accès aux recommandations partielles

Au fur et à mesure que l'utilisateur complète le questionnaire, un nombre de recommandations apparait en haut de l'onglet. Il est possible de cliquer sur le bouton

Recommandations

pour visualiser ces recommandations.



4.3.5 Utilisation des liens pour s'aider à répondre aux questions

A côté de certaines questions, un i apparait. Il permet de préciser la question ou d'accéder à des ressources pour mieux y répondre.

Vous pouvez interrompre le questionnaire à tout moment, les réponses sont enregistrées.

4.3.6 Validation

Quand le questionnaire est validé, il ne sera plus possible de le modifier.

Une fois l'autodiagnostic validé, Diag'QAI revient à la page consacrée aux établissements. L'utilisateur a ainsi accès aux différentes pièces relatives à son établissement.

4.4 Poursuivre une évaluation des moyens d'aération ou un autodiagnostic

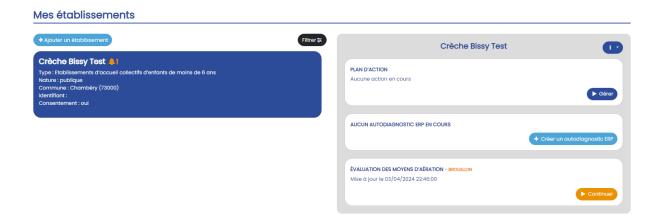
Il est possible de poursuivre les réponses aux questionnaires,

• soit à partir du tableau de bord, en cliquant sur la pastille qui apparait en orange



soit à partir de l'établissement en cliquant sur « continuer »

Diag'QAI - Notice d'utilisation

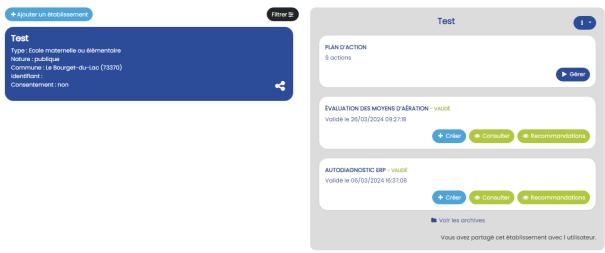


4.5 Visualisation des questionnaires et des recommandations

4.5.1 Questionnaires complétés et exportation

Quand les questionnaires ont été complétés et validés, l'utilisateur a la possibilité de les consulter, en cliquant sur son établissement.

Mes établissements





L'utilisateur peut exporter les réponses aux questionnaires ou les imprimer en cliquant sur les boutons en haut à droite.

4.5.2 Recommandations associées à l'évaluation des moyens d'aération

En cliquant sur son établissement, l'utilisateur a la possibilité d'accéder aux recommandations issues de l'évaluation des moyens d'aération, qu'il pourra sélectionner pour les ajouter au plan d'actions.

La synthèse indique le nombre de recommandations proposées et un code couleur selon l'importance des recommandations proposées. Pour les recommandations associées à l'évaluation des moyens d'aération, il n'y a qu'un seul onglet intitulé « Aération & ventilation dans le bâtiment ».

Les actions proposées sont classées par ordre d'importance (code de couleur du vert (anecdotique) au rouge (importante)).

L'utilisateur a ensuite la possibilité d'ajouter les recommandations à son plan d'actions en cliquant sur le à droite de chaque action. Il peut également les retirer en cliquant sur

G Évaluation des moyens d'aération fait le 26 mars 2024



L'évaluation annuelle des moyens d'aération que vous venez de réaliser grâce à Diag'QAI conduisent à vous proposer des recommandations pour améliorer la qualité de l'air de votre établissement.

Ces recommandations hiérarchisées, liées à l'aération et à la ventilation de votre établissement, vont vous permettre de compléter votre plan d'actions.



4.5.3 Recommandations associées à l'autodiagnostic et au bilan chiffré

En cliquant sur son établissement, l'utilisateur a la possibilité d'accéder aux recommandations issues du questionnaire d'autodiagnostic, qu'il pourra sélectionner pour les ajouter au plan d'actions.

Le bilan des recommandations qui est proposé à l'utilisateur précise :

- une note sur 100. Cette note subjective est calculée en fonction des réponses apportées au questionnaire. Elle n'a pas de valeur réglementaire ni de seuil auquel se référer. Elle permettra de hiérarchiser les enjeux entre les établissements
- le nombre de recommandations proposées, par thématique (onglet) et un code couleur selon l'importance des recommandations proposées.

Les actions proposées sont classées par thématique (onglet) et par ordre d'importance. (code de couleur du vert (anecdotique) au rouge (importante)).

L'utilisateur a ensuite la possibilité d'ajouter les recommandations à son plan d'actions en cliquant sur le à droite de chaque action. Il peut également les retirer en cliquant sur

Le bouton « Comment élaborer son plan d'action » liste les éléments qu'il sera nécessaire de préciser pour chaque action retenue.

G Diagnostic ERP fait le 18 mars 2024



L'autodiagnostic que vous venez de réaliser grâce à Diag'QAI conduisent à vous proposer des recommandations pour améliorer la qualité de l'air de votre établissement.

Ces recommandations ordonnées par thématique et hiérarchisées vont vous permettre d'élaborer votre plan d'actions.



Une note globale sur 100 qualifiant l'ensemble des résultats issus de l'autodiagnostic est calculée. Elle a pour objectif de refléter la qualité de l'air de votre établissement. La note 100/100 correspond à une excellente qualité de l'air estimée.

Pour un aperçu rapide des problématiques de votre établissement, un code couleur par thématique figure en tête des recommandations proposées.

Pour chaque thématique (environnement, conception des bâtiments, chauffage et climatisation, aération et ventilation, gestion du site, politique de travaux et achats), l'icône prendra une couleur rouge, orange ou vert selon les niveaux de recommandations qui vous sont proposées par ordre d'importance décroissant.

Comment élaborer son plan d'actions ?

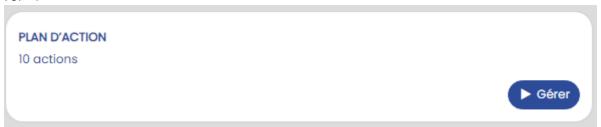


4.6 Plans d'actions

4.6.1 Définition des actions du plan d'actions

Il est composé des actions sélectionnées à partir de l'évaluation annuelle des moyens d'aération **et** du questionnaire d'autodiagnostic.

Il est accessible en cliquant sur l'établissement, dans la partie « Plan d'action », puis « Gérer ».



Les actions choisies sont classées par thématique (onglet) et par ordre d'importance (code de couleur du vert au rouge).

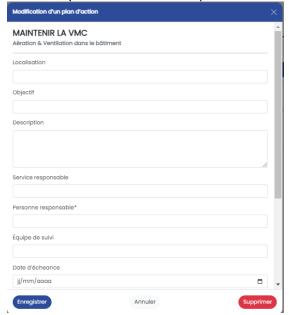
Elles sont réparties sur 2 onglets : « En cours » et « Terminé »

Plan d'actions



4.6.2 Précision du plan d'actions

Pour chaque action, il faudra préciser :



- la localisation
- l'objectif de l'action
- une description
- le service responsable de l'action
- la personne responsable
- l'équipe de suivi
- la date d'échéance avant laquelle il aura fallu mettre en place l'action
- l'avancement (en %)
- le coût estimé de l'action
- un commentaire.

4.6.3 Suivi du plan d'actions

Le suivi consistera à mettre à jour chaque fiche action, notamment la partie « avancement » et commentaire.

Quand une action arrive à terme et son avancement est à 100%, elle bascule dans l'onglet « Terminé ».

4.7 Notification à l'approche de l'échéance de renouvellement

L'évaluation des moyens d'aération doit être renouvelée annuellement. Trois mois avant la date d'échéance, le tableau de bord indiquera avec une pastille orange du nom de l'établissement que celle-ci doit bientôt être renouvelée. Une cloche avec le nombre d'alertes s'affichera en haut à droite du tableau de bord.



L'autodiagnostic doit être renouvelé tous les 4 ans. Six mois avant la date d'échéance, le tableau de bord indiquera avec une pastille orange du nom de l'établissement que

celui-ci doit bientôt être renouvelée. Une cloche avec le nombre d'alertes s'affichera en haut à droite du tableau de bord.

4.8 Version et archivage

Dès qu'une évaluation des moyens d'aération ou un autodiagnostic est validé, il appa-

rait + Créer qui permet de créer une nouvelle version du questionnaire.

Quand une évaluation des moyens d'aération ou un autodiagnostic est renouvelé, soit à échéance, soit pour une autre raison, l'évaluation ou le diagnostic précédemment validé bascule en **archive**.

4.9 Etablissements partagés

Cette section regroupe l'ensemble des établissements qui ont été partagés avec l'utilisateur.



Chaque fiche d'établissement indique qui a créé l'établissement et l'a partagé. Et le type de partage (lecture seule ou écriture pour faciliter le remplissage des questionnaires à plusieurs).

Il est possible, comme les établissements créés par l'utilisateur, de créer, de continuer ou de consulter l'évaluation des moyens d'aération, l'autodiagnostic et le plan d'actions.

4.10 Mes documents

L'onglet « Mes documents » permet d'accéder au détail, par type de questionnaire. Il regroupe dans un tableau l'ensemble des établissements et permet de classer les questionnaires selon différents champs.

4.10.1 Les autodiagnostics ERP

Cet onglet regroupe l'ensemble des autodiagnostics créés par l'utilisateur, et permet d'accéder à l'intégralité de chaque questionnaire au format html ou pdf, ainsi qu'aux recommandations au format html ou pdf.

Diag'QAI - Notice d'utilisation

Il est possible de les classer par nom, par état d'avancement, par ville, par date de modification ou par résultat.

Il est possible de rechercher un autodiagnostic en tapant un mot clé dans la barre de recherche (nom, ville ...).

4.10.2 Les évaluations des moyens d'aération ERP

Cet onglet regroupe l'ensemble des évaluations des moyens d'aération, créée par l'utilisateur, et permet d'accéder à l'intégralité de chaque questionnaire au format html ou pdf, ainsi qu'aux recommandations au format html ou pdf.

Il est possible de les classer par nom, par état d'avancement, par ville, par date de modification ou par résultat.

Il est possible de rechercher une évaluation des moyens d'aération en tapant un mot clé dans la barre de recherche (nom, ville ...).

4.10.3 Les plans d'actions

Cet onglet regroupe l'ensemble des plans d'actions, créés par l'utilisateur, et permet de les gérer.

Il est possible de les classer par nom, par ville, par état d'avancement, par nombre d'actions qu'il reste à faire, par nombre d'actions terminées.

Il est possible de rechercher un plan d'actions en tapant un mot clé dans la barre de recherche (nom, ville ...).

4.10.4 Dossiers Unvent'air

Cet onglet regroupe l'ensemble des anciens dossiers de diagnostic, créé par l'utilisateur, issu de l'ancienne version de Diag'QAI nommé Un Vent'Air.

Par établissement, en cliquant sur +, il est possible d'accéder au diagnostic ainsi qu'un bilan d'aération, au format pdf.

4.11 Tous les Documents

Il s'agit des différentes pièces des établissement qui ont été partagés avec l'utilisateur

L'onglet « Tous les documents » permet d'accéder au détail, par type de questionnaire. Il regroupe dans un tableau l'ensemble des établissements **partagés avec l'utilisateur** et permet de classer les questionnaires selon différents champs.

4.11.1 Les autodiagnostics ERP

Cet onglet regroupe l'ensemble des autodiagnostics partagés avec l'utilisateur, et permet d'accéder à l'intégralité de chaque questionnaire au format html ou pdf, ainsi qu'aux recommandations au format html ou pdf.

Il est possible de les classer par nom, par état d'avancement, par ville, par date de modification ou par résultat. Il est possible de rechercher un autodiagnostic en tapant un mot clé dans la barre de recherche (nom, ville ...).

4.11.2 Les évaluations des moyens d'aération ERP

Cet onglet regroupe l'ensemble des évaluations des moyens d'aération, partagés avec l'utilisateur, et permet d'accéder à l'intégralité de chaque questionnaire au format html ou pdf, ainsi qu'aux recommandations au format html ou pdf.

Il est possible de les classer par nom, par état d'avancement, par ville, par date de modification ou par résultat.

Il est possible de rechercher une évaluation des moyens d'aération en tapant un mot clé dans la barre de recherche (nom, ville ...).

4.11.3 Les plans d'actions

Cet onglet regroupe l'ensemble des plans d'actions, partagés avec l'utilisateur, et permet de les gérer.

Il est possible de les classer par nom, par ville, par état d'avancement, par nombre d'actions qu'il reste à faire, par nombre d'actions terminées.

Il est possible de rechercher un plan d'actions en tapant un mot clé dans la barre de recherche (nom. ville ...).

4.12 Le tableau de bord

C'est la première page sur laquelle arrive l'utilisateur connecté.

Il permet, en un coup d'œil, de suivre l'avancement du respect de la réglementation.

Il renseigne sur le nombre d'établissements créés par l'utilisateur, ainsi que si des questionnaires sont en cours ou arrivent bientôt à échéance.

Il renseigne sur le nombre d'établissements partagés avec l'utilisateur, ainsi que si des questionnaires partagés sont en cours ou arrivent bientôt à échéance.

Il renseigne sur l'état d'avancement des plans d'actions créés par l'utilisateur ou partagés avec lui.

5. Espace Particulier

5.1 Création d'un logement

Elle est possible à partir du tableau de bord en cliquant sur ou du menu « Mes logements » / Ajouter un logement.

Pour chaque logement, il faudra lui donner un nom, choisir son type (maison individuelle ou appartement), et sa commune.



5.2 Création d'un autodiagnostic

Il peut se faire à partir de la liste des logements, en cliquant sur le logement concerné.

5.2.1 Remplissage des différents onglets

Il est composé de 7 onglets

A côté de chaque icône représentative de l'onglet, il est précisé le nombre de questions de l'onglet qu'il reste à compléter. Quand toutes les réponses sont apportées, l'icône passe en vert et le nombre disparait.



Généralités : Il s'agit de la fiche d'identité du logement. Elle reprend les données renseignées à la création du logement.

Extérieur: Il recense les sources extérieures potentielles de pollution, qui pourraient pénétrer à l'intérieur du logement.

Aménagement intérieur : il recense les sources potentielles de pollution liées à la conception des bâtiments existent dans le logement.

Chauffage et climatisation : L'objectif de cette section est d'identifier le mode de chauffage et de climatisation des bâtiments.

Ventilation & Aération : Il est demandé si l'évaluation annuelle des moyens d'aération a été réalisée et si les mesures à lecture directe de CO2 ont été effectuées.

Les pratiques : Il recense les sources potentielles de pollution liées aux habitudes de vie, aux activités, au nettoyage ou à l'hygiène.

Travaux & Achats : Il recense les sources potentielles de pollution liées à des travaux ou à de nouveaux achats.

5.2.2 Visualisation des recommandations associées au diagnostic

En cliquant sur le logement, il est possible d'accéder aux recommandations proposées, ciblées en fonction des réponses de l'utilisateur.

5.3 Mes documents

Cet onglet regroupe l'ensemble des autodiagnostics créés par l'utilisateur, et permet d'accéder à l'intégralité de chaque questionnaire au format html ou pdf, ainsi qu'aux recommandations au format html ou pdf.

Il est possible de les classer par nom, par état d'avancement, par ville ou par date de modification.

Il est possible de rechercher un autodiagnostic en tapant un mot clé dans la barre de recherche (nom, ville ...).

6. Supervision des Départements, Régions, ou DROM

Il n'y a pas de fonctionnalité spécifique pour les superviseurs.

Les dossiers de type « Collège », avec l'accord des utilisateurs, sont automatiquement partagés avec les Départements de leur territoire et sont consultables dans les onglets « Etablissements partagés » ou « Tous les documents ».

Les dossiers de type « Lycée », avec l'accord des utilisateurs, sont automatiquement partagés avec les Régions de leur territoire et sont consultables dans les onglets « Etablissements partagés » ou « Tous les documents ».